35 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'UNIOPSS et des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 10 régions (Uriopss)

Paris, le 2 novembre 2021

Communiqué de presse

« Contrat engagement jeune » : Nouveau renoncement du gouvernement dans la lutte contre la pauvreté

La garantie d'un revenu pour les jeunes précaires, la tranche d'âge la plus durement frappée par la pauvreté, aurait pu constituer une réelle avancée en matière de lutte contre la pauvreté. Elle était au cœur des discussions sur le « Revenu universel d'activité » avant que le chantier ne soit abandonné Le « contrat d'engagement jeune », dévoilé aujourd'hui sur Facebook par le président de la République puis détaillé par Jean Castex lors d'un déplacement symbolique dans une mission locale à Vitry-sur-Seine, apparaît très en-deçà de la « garantie jeune universelle », évoquée à l'origine par Elisabeth Borne, et même du revenu d'engagement annoncé par Emmanuel Macron le 12 juillet dernier pour tous les jeunes sans emploi ou formation. Toute amélioration reste bienvenue pour les jeunes les plus précaires dans le contexte actuel, mais les associations de solidarité réunies au sein du Collectif ALERTE regrettent les renoncements à répétition et le choix d'un accompagnement des jeunes limité dans la durée.

Elles reconnaissent la volonté de simplification, de mise en cohérence et d'augmentation du volume des différents dispositifs existants aujourd'hui en direction des jeunes les plus précaires prévue par ce « contrat engagement jeune » proposé à 400 000 jeunes de moins de 26 ans en 2022, dont certains étaient déjà inscrits dans une démarche Garantie Jeunes ou dans un dispositif Pôle emploi. La volonté de déployer des démarches d'« aller vers » les jeunes les plus éloignés de l'insertion ou de la formation, en s'appuyant sur le travail des associations travaillant avec les jeunes les plus précaires, va également dans le bon sens.

Toutefois, le collectif ALERTE regrette que ce contrat s'inscrive toujours dans une logique de dispositif, contraint dans ses moyens et dans la durée, alors que les jeunes les plus éloignés de l'emploi ont besoin de bien plus d'une année pour retrouver le chemin du travail. Passer à une logique de droit ouvert pour tous les jeunes de moins de 26 ans sans emploi ni formation, d'un droit ouvert à un accompagnement, ainsi qu'un droit à l'allocation, aurait été autrement plus ambitieux. C'est ce que semblait proposer la « garantie jeunes universelle » ; et c'est certainement le meilleur moyen pour permettre à tous une insertion durable et efficace, avec des solutions adaptées à la situation de chacun. Les droits ouverts aux jeunes ne peuvent pas rester en deçà du droit commun.
Les associations de lutte contre la précarité regrettent donc que le gouvernement ait revu progressivement à la baisse ses ambitions, se privant ainsi de mettre en place une réelle politique structurelle pour favoriser la formation et l'insertion durable des jeunes de moins de 26 ans. Une nouvelle fois, le collectif ALERTE espérait un véritable virage dans les politiques de lutte contre la précarité de la part du gouvernement.

Contacts presse :
Uniopss/ALERTE : Manon Jullien – 01 53 36 35 09 – mjullien@uniopss.asso.fr
Valérie Mercadal – 01 53 36 35 06 – vmercadal@uniopss.asso.fr